

# La Roue libre de Thau

Réunion du samedi 1 décembre 2018  
15 h - 17 h - Maison de la vie associative

## Présents

- Paul Autran
- Véronique Bourrat
- Marie-Alix Dupont
- Evelyne Faivre
- Maëlic Philippot
- Daniel Rigaud
- Lina Saliou
- Jean-Pierre Van Vooren
- Madeleine Verger

## **A noter dans l'agenda**

Samedi 12 Janvier 2019 (12 h 30 - 18 h 30) : Assemblée générale de la Roue libre de Thau

En introduction, le document transmis par la FUB « Plan Vélo Mode d'emploi » est présenté. Il décline les mesures concrètes du Plan Vélo récemment adopté par la loi d'orientation des mobilités pour les différentes catégories d'acteurs concernés : collectivités, parlementaires, employeurs, bailleurs sociaux, professionnels du cycle, responsables d'établissement scolaire, citoyens...

[Voir le Mode d'emploi du Plan Vélo sur le site de la FUB](#)

Avant d'aborder l'ordre du jour de la réunion, Daniel et Lina insistent pour que notre collectif se donne des objectifs - réalistes, atteignables, mesurables - en 2019.

## **1. Atelier d'auto-réparation de vélo 6 rue Sépard**

Jean-Pierre rend compte de la réunion régionale des ateliers vélos qui s'est tenue à Montpellier :

- attention à ne pas concurrencer les vélocistes,
- possibilité d'avoir des pièces à prix négociés si on adhère à l'Heureux-Cyclage : <https://www.heureux-cyclage.org/>
- autre site indispensable donnant une foule d'infos sur le vélo : <http://wiklou.org/>

Le fait d'ouvrir l'atelier toutes les semaines tient à la disponibilité de Jean-Pierre et l'aide des autres adhérents, notamment de Paul.

## **Décisions :**

- Lina tient le planning des participant.e.s à l'atelier via un « framadate » (qui peut venir et quand) sur un calendrier glissant de deux mois.
- Lien pour s'inscrire : <https://framadate.org/l2jwbYmcgR9NJVLo>
- Concevoir et diffuser un flyer spécifique à l'atelier
- Etablir les règles de fonctionnement de l'atelier et les afficher dans l'atelier
- Daniel demande à Manu d'imprimer des affiches : les règles de l'atelier et des grands plans (à prendre sur wiklou)
- On fait systématiquement adhérer ceux qui viennent réparer leur vélo. Ils peuvent aussi payer 1 euro pour le local s'ils le souhaitent sans que cela soit obligatoire.

- La Roue libre donnera 5 euros par semaine au propriétaire pour l'utilisation du local afin de couvrir les charges (électricité, eau, etc.)
- Un cahier (type « main-courante ») est tenu pour l'atelier et pour les balades afin d'avoir des statistiques annuelles sur la fréquentation et ainsi savoir ce que ces activités rapportent à la Roue libre.
- On renouvelle l'opération accueil des nouveaux adhérents avec une invitation pour le pot dans deux ou trois mois. Pour se rencontrer, discuter, dire ce que l'on peut faire ou apporter.

Lina a été en contact avec M. Thamalet de la voirie de Sète, il est ouvert à nos demandes et peut nous aider à transmettre des courriers aux personnes adéquates ([thamalet@ville-sete.fr](mailto:thamalet@ville-sete.fr))

#### Les prochaines réunions de consultation PDU

Rappel est fait des prochaines réunions de consultation publique pour le PDU :

- 5 décembre à Frontignan à 18 h 30 à la Médiathèque Montaigne
- 6 décembre à Sète à 18 h 30 au Palace

On peut aller consulter et participer sur le site du Plan de Déplacement Urbain (PDU) :

<http://pdu.agglopoie.fr/sam-pdu-3.html>

## **2. Bilan de la journée de formation juridique de la FUB**

Un grand merci de Daniel aux adhérents de la Roue libre qui ont hébergé des participants (Madeleine), prêté des vélos (15 vélos prêtés), un vidéo-projecteur (Antoine) et du matériel pour animer les ateliers (Maëlic), etc. La Roue libre a accueilli les 25 personnes extérieures et 8 personnes de l'association ont participé aux travaux de la journée.

Une grande réussite pour la Roue libre de Thau.

Concernant le recours contentieux contre la ville de Sète, les conclusions de la journée de formation juridique sont positives : notre recours, s'il est jugé sur le fond, sera probablement validé par le tribunal administratif. Le risque est que le cabinet d'avocats de la Ville cherche à attaquer uniquement sur la forme (sur notre organisation, les procès-verbaux d'assemblées, etc.) et que le fond ne soit pas examiné si notre recours est rejeté sur la forme.

## **3. Préparer l'AG annuelle 2019 de la Roue libre de Thau**

Un échange a lieu sur la manière de susciter une plus grande implication des adhérents de l'association. Il est ainsi proposé d'ouvrir plus souvent des occasions de dialogue avec les adhérents pour connaître leurs attentes. De l'extérieur, la Roue libre semble « tourner toute seule » sans besoin d'une plus grande implication des toutes et de tous...

Il est également suggéré de modifier nos modes d'action pour aller plus sur des moments festifs et conviviaux.

#### **Décisions :**

- L'AG 2019 se tient le **samedi 12 janvier** au 51 (rue Pierre Sémard à Sète), lieu qui permet de manger sur place, ce que ne permet pas la MVA.

Planning proposé :

- 12 h 30 : accueil au 51

- 13 h : repas partagé : chacun amène un plat salé ou sucré ou une boisson
- 14 h 30 : AG
- 16 h 30 : galette
- 18 h 30 : fin

#### Renouvellement du CA

- Jean-Pierre est candidat au CA.
- Cathy Judell-Dufour a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus faire partie du CA, tout en restant adhérente.
- Véronique souhaite également ne plus se représenter au CA
- Lina et Maëlic s'interrogent sur le fait de se représenter ou non au CA afin de laisser la place aux nouveaux, tout en continuant à agir dans la Roue libre : travailler sur les aménagements pour Lina et les urgences informatiques pour Maëlic.

#### **4. Prochaines balades**

Face à la demande de balades plus courtes et plus « familiales », il est proposé que Daniel envoie un mail pour demander des volontaires afin d'organiser :

- une balade « familiale » courte et facile (6 km) par mois
- une balade « classique » (20 - 40 km) par mois